



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2020

Délibération n° 07

Date de convocation

04.12.2020

Date d'affichage

08.12.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

Objet : Accueil de loisirs le Chêne : Autorisation du projet de travaux

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme J. BREDAS par M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – M. G. ALAPETITE par M. Guy GEOFFROY – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX.

Absente excusée

Mme H. KIRCALI

Monsieur Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2421-2 à L. 2421-5,

VU l'avis des commissions Aménagement et Développement Durables et Prévention, Epanouissement Educatif, social et citoyen,

CONSIDERANT la volonté municipale de construire cet équipement de 200 m² permettant l'accueil périscolaire des élèves de maternelles de l'école du Chêne,

CONSIDERANT qu'il incombe au maître d'ouvrage public d'élaborer le programme et de fixer le montant de l'enveloppe prévisionnelle,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le descriptif de l'opération de construction d'un accueil de loisirs maternel de 45 places ci-annexé

APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle de 436 000 € HT dédiée à cette opération détaillée en annexe dont la date d'achèvement prévisionnelle est fixée au 31/08/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 14 décembre 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 30

Contre : -

Abstentions : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI)